



PRÉFET DES  
PYRÉNÉES-ORIENTALES

## CERTIFICAT D'IMMATRICULATION

**VEHICULES IMPORTES**

**(NEUFS OU OCCASIONS)**

Date de mise à jour:  
22/07/2015

### NOMENCLATURE DES DEMARCHES A EFFECTUER

#### 1 / **DEMARCHES FINANCIERES :**

Soit ⇒ **Attestation d'acquisition** délivrée par les services des impôts des entreprises dont dépend le lieu de résidence, (acquittement de la TVA à l'entrée en France du véhicule)  
Concerne les véhicules originaires de l'Union Européenne ou de l'Espace Economique Européen.

①

##### CENTRE DES FINANCES PUBLIQUES DE VOTRE DOMICILE

###### → PERPIGNAN =

- adresse géographique : Service impôts entreprises Perpignan Réart - Avenue de la Côte Vermeille 66961 Perpignan cedex 9
- adresse postale : TSA 70006 – 66961 Perpignan cedex 9

###### → PRADES =

- adresse géographique : Hôtel des Finances 11 av. Beausoleil 66501 Prades cedex
- adresse postale : BP 100 – 66501 Prades cedex

###### → CERET =

- adresse géographique : 12 rue Gaston Cardonne – 66403 Céret cedex
- adresse postale : 66403 Céret cedex

Soit ⇒ **CERFA 846 A** délivré par les Douanes à l'entrée en France

②

Véhicule provenant d'un pays autre que l'Union Européenne ou de l'Espace Economique Européen.

DOUANES 3 Avenue de Rome 66031 Perpignan

#### 2 / **DEMARCHES D'IMMATRICULATION :** Préfecture ou mairie de votre domicile (sauf Perpignan)

Compléter l'imprimé de demande d'immatriculation accompagné des documents originaux suivants:

##### **Pour les véhicules neufs :**

- l'original de l'acquittement des droits d'entrée en France document ① ou ②
- l'original du certificat de conformité communautaire
- l'original de la facture d'achat ou certificat de cession
- mandat si intervention d'un mandataire
- justificatif d'identité du ou des demandeur(s)
- justificatif de domicile

##### **Pour les véhicules d'occasions précédemment immatriculés :**

- l'original de l'acquittement des droits d'entrée en France document ① ou ②
- l'original du certificat de conformité communautaire ou duplicata délivré par le constructeur ou certificat d'immatriculation communautaire (toutes rubriques nécessaires complétées)
- l'original du titre de circulation du véhicule (sauf si production d'un certificat d'immatriculation communautaire)
- l'original du certificat de cession ou de la facture avec le cachet garage
- mandat si intervention d'un mandataire
- contrôle technique en cours de validité pour tout véhicule de plus de 4 ans
- justificatif d'identité du ou des demandeur(s)
- justificatif de domicile

##### **ATTENTION !**

**Pour les véhicules neufs et d'occasion, ainsi que pour les tracteurs agricoles pour lesquels le certificat de conformité communautaire ne peut être délivré par le constructeur, une réception par la DREAL est exigée. (DREAL : immeuble Kennedy 7 rue Mariotte 66100 Perpignan)**